

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Samedi 22 avril et dimanche 23 avril 2017
Hôtel Delta, Montréal
Salle Concerto

PERSONNES PRÉSENTES

Larry Anderson, Comité sur le droit
Jean-Pierre Archambault, Comité sur
l'accès à la justice
Don Bird, Saskatchewan
Jacqueline Brazil, Terre-Neuve-et-Labrador
Peter Chisholm, Yukon
Béatrice Clément, Québec
Gary Cornfield, Alberta
Danielle Dalton, 3^e vice-présidente
Gordon Deck, Alberta
Joseph De Filippis, trésorier
Jean Dewolfe, Nouvelle-Écosse
Robin Finlayson, Comité national sur la
formation
Céline Gervais, Projet historique
Robert Gorin, 1^{er} vice-président
Wayne Gorman, Programme de
consultation pour la magistrature
Ross Green, Journal des juges provinciaux

Christine Harapiak, Comité sur la
déontologie judiciaire
Patrick Koskie, Saskatchewan
Marco LaBrie, 2^e vice-président
Jeffrey E. Lantz, Île-du-Prince-Édouard
John Maher, Comité sur la rémunération
Garth Malakoe, Territoires du Nord-Ouest
Lee Ann Martin, Institut national de la
magistrature
Malcolm McDonald, Manitoba
Mayland McKimm, 1^{er} vice-président
Jacques A. Nadeau, secrétaire
Troy Sweet, Nouveau-Brunswick
Mélanie Roy, Comité sur l'égalité et la
diversité
Ken Skilnick, Colombie-Britannique
Christian M. Tremblay, Québec
Brigitte Volpé, Journal des juges
provinciaux
David Walker, président sortant
Martha Zivolak, Ontario

Samedi 22 avril 2017

1. BIENVENUE, VÉRIFICATION DU QUORUM ET ORDRE DU JOUR

La réunion est déclarée ouverte à 8 h 38 par le président, le juge Mayland McKimm, qui assume la présidence de la réunion. Il souhaite la bienvenue à tous à la réunion. Aucune procuration n'a été déposée et un quorum est atteint. Le juge Jacques A. Nadeau a communiqué l'ordre du jour proposé par voie électronique aux participants préalablement à la réunion.

MOTION : IL EST PROPOSÉ par le juge Larry Anderson et APPUYÉ par le juge John Maher que l'ordre du jour proposé pour la réunion soit adopté. MOTION VOTÉE.

2. VERSION ANGLAISE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES 27 ET 28 SEPTEMBRE 2016 À VANCOUVER ET VERSION

FRANÇAISE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES 16 ET 17 AVRIL 2016 À MONTRÉAL

Ces procès-verbaux ont tous été distribués par voie électronique par le secrétaire, juge Jacques A. Nadeau, préalablement à la réunion.

MOTION : IL EST PROPOSÉ par le juge Jacques A. Nadeau et APPUYÉ par le juge Ken Skilnick que le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration des 27 et 28 septembre 2016, en anglais, soit adopté. MOTION VOTÉE.

MOTION : IL EST PROPOSÉ par le juge Jacques A. Nadeau et APPUYÉ par la juge Béatrice Clément que le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration des 16 et 17 avril 2016, en français, soit adopté. MOTION VOTÉE.

3. RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le juge Mayland McKimm n'a pas grand-chose de nouveau à communiquer depuis qu'il a déposé son dernier rapport écrit.

Il déclare que le projet de loi émanant de la députée Rona Ambrose ainsi que le projet de loi de l'Ontario sur la formation obligatoire en matière d'agressions sexuelles soulèvent de graves questions d'indépendance judiciaire.

En règle générale, les juges ne peuvent pas faire de commentaires sur la législation proposée et il serait malavisé de prendre position publiquement à cet égard.

4. RAPPORT DU SECRÉTAIRE

Le juge Jacques A. Nadeau a distribué son rapport par voie électronique préalablement à la réunion.

Il confirme les dates des téléconférences du Bureau de direction et du Conseil d'administration pour 2017-2018, en soulignant que celle prévue le 17 mai 2018 sera une téléconférence du Bureau de direction alors que celle prévue le 14 juin 2018 sera une téléconférence conjointe du Bureau de direction et des directeurs. La réunion du Conseil d'administration du printemps 2018 aura lieu à Montréal du 20 au 22 avril.

Le juge Nadeau rappelle aux directeurs provinciaux et territoriaux qu'ils jouent un rôle clé pour ce qui est de communiquer la position de leur association respective sur tous les enjeux importants et que leur participation à ces téléconférences est essentielle.

Les amendements constitutionnels qui ont été ratifiés lors de l'Assemblée générale annuelle à Vancouver en octobre 2016 ont maintenant été incorporés au texte de la Constitution et la version électronique mise à jour peut être consultée sur le site de l'ACJCP. La nouvelle présentation graphique intègre le logo de l'ACJCP.

Le juge Nadeau confirme également que le travail sur la version française du Manuel de l'ACJCP est toujours en cours. Cet exercice s'est avéré très vorace en temps, car il exige également la mise à jour de la version anglaise. La version française devrait être téléchargée sur le site de l'ACJCP durant l'été.

Les membres du Bureau de direction se rendront à Ottawa le lundi 24 avril pour rencontrer la ministre fédérale de la Justice, Jody Wilson-Raybould, ainsi que le juge Richard Wagner de la Cour suprême du Canada.

En conclusion, le juge Nadeau confirme que la personne qui va lui succéder, la juge Karen Lische de l'Ontario, assistera à la séance du dimanche 23 avril de la réunion de printemps du Conseil d'administration.

5. RAPPORT DU TRÉSORIER

Le juge Joe De Filippis a distribué son rapport par voie électronique préalablement à la réunion.

Il explique qu'en dépit d'un déficit budgétaire prévu de 43 600 \$, un excédent de 10 900 \$ a été généré pour l'exercice financier 2016-2017. Ceci a résulté d'une surestimation des coûts de participation prévus au congrès annuel de Vancouver, due à une erreur mathématique, ainsi que du fait que des dépenses telles que le projet de collecte de données se sont révélées inférieures à celles prévues au budget.

Le budget proposé entraînera un excédent modeste pour l'exercice 2017-2018 (à savoir 15 765 \$).

Le juge De Filippis rappelle à tous que, lors de la réunion du Conseil d'administration de septembre 2016 à Vancouver, une recommandation a été faite au Bureau de direction par le Forum des directeurs en vue de commencer les préparatifs pour une augmentation éventuelle des cotisations, la dernière ayant eu lieu il y a 17 ans. Cette augmentation des cotisations entrerait en vigueur le 1^{er} avril 2019.

Des points de discussion ont été préparés par un groupe de travail présidé par le président Mayland McKimm pour expliquer les avantages que l'ACJCP apporte à ses membres.

Le juge De Filippis indique que l'ACJCP n'a pas encore reçu de réponse du ministère fédéral de la Justice concernant sa demande de subvention fédérale annuelle. Il pense que la demande de l'ACJCP en faveur d'une augmentation de la subvention de 100 000 \$ à 175 000 \$ a probablement retardé la réponse au niveau de la haute direction.

Le juge Peter Chisholm demande si l'augmentation des cotisations serait nécessaire si l'augmentation de la subvention était acceptée. Le juge De Filippis répond que le Bureau de direction suggère que les deux sont nécessaires.

MOTION : IL EST PROPOSÉ par le juge Troy Sweet et APPUYÉ par la juge Jean Dewolfe que les rapports du président, du secrétaire et du trésorier soient adoptés. MOTION VOTÉE.

6. BUDGET 2017-2018

Ce sujet a été traité dans le rapport du trésorier et a été reporté pour examen par le Forum des directeurs, tout comme la question de l'éventuelle augmentation des cotisations.

7. FORMATION

a. Comité national sur la formation (CNF)

Le juge Robin Finlayson signale que le CNF soumet un budget plus réduit (58 700 \$ pour 2017-2018 contre 64 700 \$ pour 2016-2017), du fait que la réunion biennale des présidents de la formation n'aura pas lieu en 2017 et que le Sous-comité sur le droit civil n'a actuellement pas de président.

Le Programme axé sur les compétences présenté en novembre à Niagara on the Lake accueillait auparavant 35 participants, mais leur nombre s'élève maintenant à 42 et pourrait aller jusqu'à 50.

Le programme de formation pour le prochain Congrès annuel 2017 à Charlottetown est organisé par le Comité sur la formation de l'Atlantique et s'annonce très prometteur.

Le congrès annuel de l'Association des juges américains aura lieu à Cleveland à la mi-septembre et il est prévu qu'il se tiendra à Hawaii en 2018.

Le juge Finlayson conclut son rapport en soulignant les excellentes relations de l'ACJCP avec l'Institut national de la magistrature.

b. Programme de formation des nouveaux juges (PFNJ)

Le Programme de formation des nouveaux juges à Bromont compte près de 60 participants chaque année au mois d'avril, car les juges en chef se chargent d'envoyer un contingent minimum.

La juge Lori Renée Weitzman de la Cour du Québec, qui a présidé ce programme pendant plusieurs années, présente la personne qui va lui succéder dans ce rôle, le juge Thierry Nadon de la Cour du Québec.

Le juge Robin Finlayson remercie les juges Weitzman et Nadon pour leur participation à ce programme, tout en soulignant la contribution immense de la Cour du Québec à ce programme depuis sa création.

Le juge David Walker rappelle le rôle joué par la juge Weitzman dans la fourniture d'informations en temps opportun au Conseil canadien de la magistrature au cours de l'enquête sur Robin Camp.

Le juge Mayland McKimm remet une plaque à la juge Weitzman en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle à ce programme.

8. INSTITUT NATIONAL DE LA MAGISTRATURE (INM)

La juge Lee Ann Martin a distribué son rapport par voie électronique aux participants préalablement à la réunion.

Elle fournit des informations générales sur l'histoire de l'INM, un organisme indépendant et sans but lucratif qui fournit de la formation aux juges nommés par le gouvernement fédéral ainsi que par les gouvernements provinciaux et territoriaux au Canada. L'ACJCP a un représentant qui siège au Conseil des gouverneurs de l'INM.

Au cours des dernières années, une question a surgi concernant le financement de l'INM par les cours provinciales et territoriales, ce qui a le potentiel d'entraver l'accès des juges provinciaux et territoriaux aux programmes de l'INM.

Le juge Joe De Filippis souligne le fait qu'il s'agit d'une question qui doit d'abord et avant être réglée par le Conseil canadien des juges en chef (CCJC).

Le juge Mayland McKimm propose de demander au CCJC d'écrire à l'INM pour demander l'égalité d'accès à ses programmes d'éducation.

Le juge Robin Finlayson souligne qu'il est important de garder la communication ouverte entre l'INM, le CCJC, l'ACJCP et le Comité national sur la formation, car la poursuite de ce partenariat reste essentielle.

Le juge Robert Gorin ajoute que le gouvernement fédéral a l'obligation de financer la formation des juges provinciaux et territoriaux qui interprètent la législation fédérale.

9. COMITÉ SUR LA RÉMUNÉRATION

Le juge John Maher a transmis son rapport par voie électronique aux participants préalablement à la réunion.

Il n'a rien d'autre à signaler, mais ajoute qu'il est en faveur d'une augmentation des cotisations.

10. COMITÉ SUR LA DÉONTOLOGIE JUDICIAIRE

La juge Christine Harapiak a distribué son rapport préalablement à la réunion.

Elle confirme que le Comité consultatif sur l'éthique et les questions déontologiques est maintenant opérationnel. Jusqu'à présent, le Comité a examiné quatre demandes de renseignements et émis deux avis officiels. Elle mentionne également de nouveaux projets envisagés par le Comité, comme un atelier de série et une boîte à outils sur la déontologie pour les juges nouvellement nommés.

11. COMITÉ SUR L'INDÉPENDANCE JUDICIAIRE

Le juge Marco LaBrie confirme que le juge Derek Redman a envoyé son rapport écrit par voie électronique aux participants.

Le Comité a créé un répertoire des causes, des articles et des manuels canadiens relatifs à la question de l'indépendance judiciaire qui est actuellement en cours de révision en vue d'être téléchargé sur le site de l'ACJCP et de pouvoir être utilisé par d'autres juges au cours des prochains mois.

Le juge LaBrie fait également référence au projet de loi C-337 qui a été présenté à titre de projet de loi d'initiative parlementaire. Cette législation limiterait l'admissibilité aux postes de juges à des personnes qui ont suivi une formation complète sur les agressions sexuelles. Elle exigerait également que le Conseil canadien de la magistrature fasse des rapports sur les séminaires de formation continue en matière de droit lié aux agressions sexuelles. En outre, elle modifierait le *Code criminel* en vue d'obliger les juges à produire un énoncé des motifs de la décision dans les affaires d'agression sexuelle.

Ce projet de loi soulève plusieurs questions qui ont des répercussions sur l'indépendance judiciaire et le Comité suggère que le Bureau de direction de l'ACJCP voudra peut-être faire une déclaration officielle pour indiquer son opposition à ce projet de loi.

Le Comité souhaite que l'on envisage de mettre au point une politique de communication qui explorerait quand et comment l'ACJCP devrait réagir et intervenir dans de telles affaires.

Cette question est reportée pour examen par le Forum des directeurs.

12. COMITÉ SUR LE DROIT

Le juge Larry Anderson a déposé son rapport par voie électronique et confirme que l'année a été très occupée.

Deux projets de loi assez vastes ont été présentés depuis le dépôt de son rapport, les projets de loi C-45 (*Loi sur le cannabis*) et C-46 (*conduite avec facultés affaiblies en liaison avec les modifications législatives proposées relatives à l'usage du cannabis*). Le Comité surveillera l'évolution de ces projets de loi.

Le juge Anderson rappelle aux participants qu'à titre de président du Comité, il assiste à la Conférence pour l'harmonisation des lois au mois d'août. En tant que représentant de l'ACJCP, il ne peut pas voter sur les résolutions, mais il participe aux discussions.

Il a reçu plusieurs suggestions de résolutions éventuelles :

- Des sanctions pour outrage au tribunal;
- Des modifications à la législation relative aux interdictions de port d'armes en raison des disparités dans le libellé de ces interdictions à travers le pays;
- Octroi d'un pouvoir discrétionnaire aux juges en ce qui concerne la suramende compensatoire;

- Des évaluations de santé mentale à toute étape de la procédure pour les accusés atteints de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF) (comme cela est le cas en vertu de l'article 34 de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*).

En conclusion, après avoir exercé les fonctions de président de ce comité pendant six ans, le juge Anderson annonce son intention de se retirer lors du Congrès de Charlottetown, si possible. Par conséquent, un appel de manifestations d'intérêt sera envoyé dans les prochaines semaines.

13. COMITÉ SUR L'ÉGALITÉ ET LA DIVERSITÉ

La juge Mélanie Roy a été nommée présidente de ce comité en janvier de cette année. Elle a présidé sa première téléconférence le 20 mars.

Au cours de la dernière année, deux étudiants en droit de l'université, sous la direction de la juge Anne Derrick, ont réalisé *pro bono* un projet de recherche sur le processus de nomination des juges provinciaux et les efforts pour respecter l'égalité et la diversité.

La juge Roy mentionne que le Comité souhaite que les juges reçoivent la formation nécessaire sur les questions d'égalité et de diversité afin de faire en sorte que la justice soit accessible, adaptable et réceptive aux besoins du public.

Le thème du prochain numéro du *Journal des juges provinciaux* sera l'égalité et la diversité et ce numéro comportera plusieurs articles traitant de ce sujet.

14. PROGRAMME DE CONSULTATION POUR LA MAGISTRATURE

Le rapport du juge Wayne Gorman a été déposé par voie électronique.

Il parle de ce programme qui fournit des conseils à court terme gratuits et confidentiels.

Le juge Gorman confirme que le taux d'utilisation est bon et que le degré de satisfaction est très élevé.

Le programme est administré par un Conseil d'administration et un Bureau de direction. Toutes les provinces et tous les territoires sont représentés au Conseil d'administration qui se réunit chaque année lors du congrès annuel de l'ACJCP.

15. COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS

a. *Journal des juges provinciaux*

Le juge Ross Green, corédacteur du *Journal*, indique que le numéro d'hiver 2016-2017 a porté sur le programme sur la formation du Congrès annuel de Vancouver, *Juger sur la corde raide*.

Il remercie plusieurs juges de la Colombie-Britannique, ainsi que le juge Jeff Edwards du Québec, pour avoir rédigé des articles sur les séances de formation à ce congrès. Il rend également hommage aux contributions de la juge Rita Bowry, qui a présidé le programme de formation, ainsi que de la juge Stella Frame pour les photos prises à cette occasion.

Le prochain numéro du *Journal* portera sur les sujets importants de l'égalité et de la diversité.

Le juge Green demande aux directeurs provinciaux et territoriaux de l'informer de tout changement dans les effectifs de leur magistrature respective de sorte qu'un nombre approprié d'exemplaires du prochain numéro puisse être envoyé.

La corédactrice du *Journal*, la juge Brigitte Volpé, indique qu'en raison d'une modification de sa charge de travail, elle souhaite se retirer une fois qu'un remplaçant aura été trouvé.

Le juge David Walker remercie la juge Volpé pour le travail qu'elle a accompli pour le *Journal* au cours des deux dernières années.

b. Bulletin d'information électronique

La juge Lee Ann Martin fait un rapport au nom de la juge Mary Kate Harvie, qui ne pouvait pas assister à la réunion, mais a déposé son rapport par voie électronique.

La juge Martin confirme que le plus récent numéro du Bulletin a été publié en novembre 2016.

Bien qu'il y ait eu dans un premier temps des problèmes de mise en page et de traduction, les choses ont évolué dans le bon sens et le dernier numéro contient un large éventail d'articles.

La juge Martha Zivolak se renseigne sur le calendrier et les dates limites pour le prochain numéro. La juge Martin confirme que la publication du Bulletin d'information ne coïncidera pas avec celle du *Journal des juges provinciaux*.

c. Gestionnaire du site Web

Le juge Robert Gorin remplace le juge Gary Cohen qui ne pouvait pas assister à la réunion, mais qui a déposé son rapport par voie électronique.

Le juge Gorin confirme que le site Web est continuellement alimenté par le juge Cohen et est en amélioration constante.

Les documents du Comité sur la rémunération, les décisions du Comité consultatif sur l'éthique et les questions déontologiques et les programmes de formation seront téléchargés à l'avenir sur le site.

Des préoccupations sont soulevées concernant les envois groupés de courriels et le juge Gorin souligne qu'il est important que les directeurs transmettent ces courriels aux

membres de leurs cours respectives et qu'ils désignent un remplaçant en cas d'absence.

Le juge Cohen est enthousiaste à la perspective de poursuivre ce travail, mais il aimerait commencer à former un vice-président qui pourrait le soulager d'une partie de sa charge de travail et éventuellement lui succéder.

La juge Martha Zivolak suggère que nous pourrions nous efforcer d'améliorer la page d'accueil du site. Elle suggère également qu'un rappel devrait être envoyé concernant les noms d'utilisateur et les mots de passe.

Le juge Joe De Filippis demande si les différentes juridictions publient les informations financières de leurs associations locales sur leur site Web. Les directeurs confirment qu'aucune juridiction n'a adopté une telle pratique.

16. COMITÉ SUR L'ACCÈS À LA JUSTICE

Le juge Jean-Pierre Archambault a distribué son rapport par voie électronique préalablement à la réunion.

Le Comité compte 13 membres, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard étant les seules provinces n'ayant pas de représentant au sein du Comité. Le Comité se réunit tous les deux mois par téléconférence.

Le Comité travaille actuellement à un inventaire des programmes d'accès à la justice pour les Premières nations dans chacune des provinces et chacun des territoires du Canada. La traduction est un problème. On espère que ce document pourra être présenté au Congrès annuel de Charlottetown.

Le Comité rédige également un rapport concernant les plaideurs non représentés et l'utilisation des rapports *Gladue* en vue de cerner les problèmes dans nos tribunaux à cet égard, de recommander des solutions, ainsi que de déterminer quelle a été l'expérience de nos juges en matière d'obtention des rapports *Gladue*.

Le juge Archambault signale également que le juge Romuald Kwolek a assisté à la réunion du Comité national d'action sur l'accès à la justice en mars à Vancouver.

17. PROJET SUR L'HISTORIQUE

La juge Céline Gervais a également transmis son rapport aux participants par voie électronique.

Elle a mis à jour le diaporama du Projet sur l'historique et l'a transmis au juge Thierry Nadon, afin qu'il puisse être présenté aux juges nouvellement nommés qui assisteront au Programme de formation des nouveaux juges à Bromont, durant la semaine du 24 avril.

Elle a également rédigé le chapitre 37 du Projet sur l'historique qui sera bientôt soumis au président sortant David Walker pour approbation.

La juge Gervais travaille toujours à la préparation d'un répertoire nominatif pour la version anglaise du projet.

MOTION : IL EST PROPOSÉ par la juge Martha Zivolak et APPUYÉ par le juge Ken Skilnick que les rapports sur les différents comités soient adoptés. MOTION VOTÉE.

18. POINTS PRIORITAIRES

a. Appel de manifestations d'intérêt – Président du Comité national sur la formation

Le juge Mayland McKimm confirme que deux candidatures ont été reçues et que le Bureau de direction procédera à des consultations avant de nommer le président qui succédera au juge Robin Finlayson à la fin septembre.

b. Version mise à jour de la Constitution de l'ACJCP

Le juge Jacques A. Nadeau confirme que, à la suite de la ratification des amendements constitutionnels au Congrès de Vancouver, la version mise à jour de la Constitution est maintenant disponible sur le site Web de l'ACJCP. Le Bureau de direction a décidé de ne pas fournir d'exemplaires imprimés.

c. Publication des décisions du Comité consultatif sur l'éthique et les questions déontologiques sur Judicom

La juge Christine Harapiak sollicite l'approbation du Conseil d'administration afin que les décisions du nouveau Comité consultatif sur l'éthique et les questions déontologiques soient affichées dans la section *réservée aux membres* du site Judicom.

MOTION : IL EST PROPOSÉ par la juge Christine Harapiak et APPUYÉ par le juge Malcolm McDonald que la juge Christine Harapiak soit autorisée à s'adresser à Judicom pour demander que les décisions du Comité consultatif sur l'éthique et les questions déontologiques soient publiées sur leur site Web. MOTION VOTÉE.

d. Système d'envois groupés de courriel et traduction en français

Lors de la téléconférence du Bureau de direction du 16 mars 2017, une motion a été adoptée en vue que tous les envois groupés de courriels soient traduits en langue française. Ils doivent être transmis à la personne-ressource en traduction de l'ACJCP, Claudine Bertin, à cette fin.

e. Questions autochtones

Le juge Malcolm McDonald a demandé que ce point soit mis à l'ordre du jour.

Il mentionne qu'il a noté qu'à la fois le Comité sur l'accès à la justice et le Comité sur l'égalité et la diversité traitaient de questions autochtones, d'après leurs rapports. Le Comité sur le droit a également mentionné la législation prévue sur l'ensemble des troubles de l'alcoolisation fœtale.

Le juge McDonald fait également allusion à la nomination de personnes autochtones à la magistrature, à la formation judiciaire sur les questions autochtones, aux répercussions des pensionnats indiens sur les survivants et leurs familles, aux rapports *Gladue* et aux questions de protection de l'enfance en liaison avec les Autochtones.

Il soulève la question de savoir si l'importance de ces enjeux devrait justifier la formation d'un comité spécial pour les traiter.

Le juge Mayland McKimm renvoie cette demande au Comité sur l'accès à la justice et au Comité sur l'égalité et la diversité.

Le juge Don Bird mentionne le fait que les juges indigènes comme lui-même ne peuvent pas s'engager dans l'activisme judiciaire.

Le juge Jean-Pierre Archambault ajoute qu'une fois que le rapport du Comité sur l'accès à la justice sur son projet en cours aura été déposé, cela aidera le Conseil d'administration à prendre une décision à cet égard.

La juge Lee Ann Martin fait allusion aux réflexions de plusieurs juges du Manitoba concernant le taux élevé d'incarcération des Autochtones dans cette province.

f. Mandats des membres des comités

Le juge Mayland McKimm fait observer que, dans plusieurs comités de l'ACJCP, les membres ont un mandat de durée indéterminée. Il parle de la nécessité de trouver un équilibre entre la mémoire institutionnelle et la nécessité d'insuffler une nouvelle énergie au sein des comités grâce à une saine rotation des membres.

Il propose par conséquent des mandats renouvelables de trois ans et sollicite des commentaires sur l'impact que cela aurait sur les comités tout en proposant que cette question soit discutée lors de la réunion du Forum des directeurs au Congrès de Charlottetown en septembre.

La juge Brigitte Volpé exprime l'avis qu'une période de trois ans est très courte compte tenu de la courbe d'apprentissage de la première année.

La juge Martha Zivolak estime qu'un mandat de trois ans est approprié, surtout s'il est renouvelable.

Les juges John Maher et David Walker font remarquer que les mandats de durée limitée ne peuvent pas s'appliquer au Comité sur la rémunération et au Comité national sur la formation étant donné que leurs membres sont désignés par les cours ou les associations provinciales et territoriales.

g. Réunion avec la ministre fédérale de la Justice, Jody Wilson-Raybould – lundi 24 avril 2017

Le juge Mayland McKimm confirme que cette réunion aura lieu à Ottawa.

On y traitera de questions telles que la subvention annuelle faite par le ministère fédéral de la Justice, le partage des pensions et le processus de nomination à la magistrature fédérale.

La juge Béatrice Clément soulève la question de la contestation constitutionnelle que les juges de la Cour supérieure du Québec menacent de lancer pour remettre en cause l'augmentation récente de la compétence des juges de la Cour provinciale du Québec en matière d'actions civiles (de 70 000 \$ à 85 000 \$).

Elle mentionne que la Cour du Québec ainsi que la Conférence des juges de la Cour du Québec se préparent activement en vue de cette contestation qui pourrait avoir des répercussions nationales.

La juge Clément demande que cette affaire soit mentionnée à titre d'information à la ministre fédérale de la Justice.

Le juge Larry Anderson soulève également la question du projet de loi C-335, qui traite de la formation obligatoire sur les agressions sexuelles pour les juges.

h. Partage des pensions

Le juge David Walker explique que, contrairement aux juges nommés par les autorités provinciales et territoriales, les juges nommés par l'autorité fédérale bénéficient du partage des pensions pour la portion enregistrée de leur régime de retraite.

L'ACJCP a soulevé le problème du traitement inéquitable des juges provinciaux et territoriaux auprès du gouvernement fédéral au cours des dix dernières années et, plus récemment, depuis avril 2016, avec la ministre fédérale de la Justice, Jody Wilson-Raybould.

Une lettre et une note d'information lui ont été envoyées en octobre 2016 et elle a répondu au début mars 2017, en indiquant qu'elle acceptait de servir d'intermédiaire entre l'ACJCP et le ministre des Finances à ce sujet.

Le juge Walker fera un rapport au Conseil d'administration une fois qu'il aura reçu une réponse définitive.

i. Nominations à la magistrature fédérale

Le juge Mayland McKimm confirme que, à la suite de la réponse de la ministre fédérale de la Justice, l'ACJCP répondra après avoir consulté les comités sur l'indépendance judiciaire et sur la déontologie judiciaire pour obtenir leur avis.

La juge Jean Dewolfe déclare que l'obligation d'obtenir des références de personnes qui ont exercé avec le candidat ou qui ont plaidé devant lui alors qu'il était déjà juge soulève des préoccupations éthiques.

Le juge Troy Sweet mentionne également l'affichage en ligne par le ministère de la Justice de certaines parties des dossiers de candidature.

j. Comité de travail sur les points de discussion visant une éventuelle augmentation des cotisations

Comme déjà mentionné plus haut, un groupe de travail présidé par le président Mayland McKimm a préparé des points de discussion pour expliquer les avantages que l'ACJCP apporte à ses membres.

La question de l'éventuelle augmentation des cotisations est reportée pour examen par le Forum des directeurs.

k. Prix de la justice 2017 de l'ACJCP

Le juge Robert Gorin explique que, généralement, le lauréat de ce prix est un juge de la juridiction d'accueil du congrès et qu'en raison de la nature particulière du congrès annuel de cette année, la liste de candidats a été élargie pour inclure l'Île-du-Prince-Édouard, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon.

Le lauréat sera sélectionné lors de la téléconférence du Bureau de direction du 16 mai.

l. Médaille 2017 de l'ACJCP

Le juge Mayland McKimm informe les participants que le Bureau de direction envisage actuellement qui devrait recevoir la médaille et fera un rapport assorti de sa recommandation au Conseil d'administration lors de la téléconférence du 15 juin réunissant le Bureau de direction et le Conseil d'administration.

m. Voyage éducatif 2017

Le juge Joe De Filippis signale que 20 personnes se sont inscrites à ce voyage qui les amènera en Écosse, à La Haye et à Paris. Ils partiront au début juin pour une période de deux semaines.

La séance est levée à 12 h 05.

19. RÉUNION DU FORUM DES DIRECTEURS – DE 12 h 30 à 14 h

Dimanche 23 avril 2017

20. RAPPORT SUR LA RÉUNION DU FORUM DES DIRECTEURS

Le juge Jeffrey Lantz confirme que le juge Joe De Filippis a assisté à la réunion pour répondre aux questions relatives au budget et pour parler de la question d'une augmentation de la subvention fédérale et d'une éventuelle augmentation des cotisations.

Il résume les discussions et les motions adoptées par le Forum des directeurs.

Le procès-verbal de cette réunion est joint aux présentes à l'annexe A.

MOTION : IL EST PROPOSÉ par le juge Jeffrey Lantz et APPUYÉ par la juge Martha Zivolak que le procès-verbal et les résolutions de la réunion du Forum des directeurs soient adoptés. MOTION VOTÉE.

21. RAPPORTS DES DIRECTEURS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX

Yukon

Le juge Peter Chisholm a déposé son rapport par voie électronique et n'a rien à ajouter autre que le fait que la Commission sur la rémunération des juges a été retardée en raison des élections territoriales à l'automne dernier, ainsi que du remplacement du président initial de la Commission qui est tombé malade.

Territoires du Nord-Ouest

Le juge Garth Malakoe a distribué son rapport préalablement à la réunion.

À partir du 1^{er} avril 2017, le salaire annuel des juges puînés sera de 278 828,12 \$; il s'agit de la deuxième année d'un cycle de quatre ans.

Il y a quatre juges résidents à plein temps; la Cour territoriale est très fière du juge Robert Gorin et attend avec impatience qu'il entame son mandat au poste de président de l'ACJCP en octobre.

Colombie-Britannique

Le juge Ken Skilnick signale que la Cour provinciale compte 116 juges à temps plein et 30 juges doyens qui siègent environ 20 à 24 semaines par an, en fonction de leurs droits à pension.

Le statut des commissions sur la rémunération des juges à la fois de 2013 et de 2016 reste incertain. Le rapport de la Commission sur la rémunération des juges de 2013 a été renvoyé devant l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique pour réexamen, à la suite de la décision de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique en février 2017.

Quant au rapport de la Commission sur la rémunération des juges de 2016, le gouvernement n'a toujours pas indiqué sa réponse. Le président, l'ancien juge de la Cour suprême Frank Iacobucci, a recommandé des salaires annuels de 273 000 \$, 277 000 \$ et 281 000 \$.

Les juges de la Colombie-Britannique ont reçu une formation sur les affaires d'agressions sexuelles au cours de leur congrès de printemps.

Alberta

Le juge Gordon Deck a déposé son rapport par voie électronique et il n'y a pas de questions.

Saskatchewan

Le juge Don Bird a distribué son rapport préalablement à la réunion. Il note l'annonce d'un certain nombre de fermetures de tribunaux, ainsi que la réduction d'un certain nombre de postes de shérifs adjoints dans l'ensemble de la province et leur remplacement par du personnel de sécurité privé non armé, ce qui soulève des inquiétudes en matière de sécurité.

Manitoba

Le juge Malcolm McDonald confirme que la juge en chef Margaret Wiebe a entamé son mandat en juillet 2016. Un poste vacant a été pourvu à Thomson.

Les audiences sur la rémunération sont prévues pour le mois d'août avec, en arrière-plan, une réduction des salaires des employés de la fonction publique.

Il y a eu une réunion spéciale des juges du Manitoba pour discuter de la proposition de supprimer les enquêtes préliminaires et de l'absence de préavis aux membres de la magistrature.

Ontario

La juge Martha Zivolak mentionne le nombre considérable de récentes nominations à la magistrature (plus de vingt), ce qui a amené les effectifs de la Cour de justice à 299 juges, reflétant l'addition récente de 15 juges. Cela pose des problèmes importants en matière de formation.

Elle signale qu'il y a bon espoir que le litige en cours relatif aux pensions soit bientôt réglé. Il s'agit de la quatrième année du cycle actuel de rémunération, pour lequel aucune audience n'a encore eu lieu. Ce cycle s'achèvera le 31 mars 2018. Entre-temps, tous les juges ont reçu chaque année une augmentation correspondant à l'Indice de la rémunération pour l'ensemble des activités économiques.

Il semble que le statut de la Cour unifiée de la famille qui était envisagée reste incertain pour le moment.

Québec

La juge Béatrice Clément mentionne tout d'abord qu'il n'y a eu pas moins de 31 nouvelles nominations depuis son dernier rapport, y compris 16 postes supplémentaires créés à la suite de la décision *Jordan*.

La juge en chef Lucie Rondeau, le juge en chef adjoint Scott Hughes et le juge en chef adjoint de la Chambre de la jeunesse Robert Proulx ont récemment pris leurs fonctions.

Le récent processus de Commission sur la rémunération s'est achevé avec l'approbation par le gouvernement du rapport de la commission au sujet du salaire annuel, dont le montant passera de 242 000 \$ à 250 000 \$ à compter du 1^{er} juillet 2016, puis sera indexé à l'indice des prix à la consommation pour les deux années suivantes. La prochaine commission sur la rémunération couvrira un cycle de quatre ans.

La juge Clément mentionne la contestation constitutionnelle imminente qui va être lancée par les juges de la Cour supérieure du Québec en raison d'une augmentation récente de la compétence matérielle de la Cour du Québec dans les affaires civiles. Le juge Jacques Nadeau

ajoute que la Cour du Québec a la compétence la plus importante de toutes les cours provinciales et territoriales au Canada.

La juge Clément remercie les autres directeurs de leur contribution au sujet des processus de nomination d'un nouveau juge en chef dans leurs juridictions.

Elle conclut en faisant allusion aux discussions en cours sur la réforme des procédures de plainte et des procédures disciplinaires en place au Québec, l'éventail des sanctions possibles faisant l'objet d'un examen approfondi, car les seules sanctions possibles à l'heure actuelle sont une réprimande et une recommandation de destitution.

Nouveau-Brunswick

Le juge Troy Sweet a déposé son rapport par voie électronique. Il y a actuellement 4 postes vacants.

Il semble que le gouvernement n'ait pas respecté son propre calendrier pour l'actuelle Commission sur la rémunération des juges.

Nouvelle-Écosse

La juge Jean Dewolfe signale qu'il y a eu 4 nouvelles nominations, dont 2 en prévision de départs à la retraite. L'une des personnes nommées est une femme afro-néo-écossaise et l'autre est une femme autochtone d'origine mi'kmaq.

À la suite du rejet par le gouvernement du rapport de la Commission sur la rémunération des juges, les juges de la Nouvelle-Écosse ont engagé Susan Dawes comme avocate et ont déposé un avis de requête en révision judiciaire. Ils ont également signifié au procureur général qu'ils déposeront une requête pour contester la constitutionnalité du changement au processus de commission, qui a éliminé le caractère contraignant des recommandations de la commission.

Les cotisations ont été récemment augmentées, passant de 1 200 \$ à 1 800 \$ par an.

Terre-Neuve-et-Labrador

La juge Jackie Brazil a déposé son rapport par voie électronique.

La requête en révision judiciaire concernant le rejet du rapport de la Commission Wicks par le gouvernement a été entendue par la Division de première instance de la Cour suprême au début décembre 2016 et aucune décision n'a encore été rendue.

Bien qu'il ait accepté de renouveler la nomination de la Commission Wicks, le gouvernement ne veut pas entamer le processus avant que la Cour n'ait rendu sa décision.

Les cotisations ont été récemment augmentées, passant de 1 000 \$ à 1 200 \$ par an.

Île-du-Prince-Édouard

Le juge Jeffrey Lantz a distribué son rapport préalablement à la réunion et n'a rien à ajouter. Il n'y a pas de questions.

MOTION : IL EST PROPOSÉ par le juge Garth Malakoe et APPUYÉ par le juge Peter Chisholm que les rapports provinciaux et territoriaux soient adoptés. MOTION VOTÉE.

22. CONGRÈS ANNUELS

a. Congrès 2017 – Charlottetown

Le juge Robert Gorin confirme que les Territoires du Nord-Ouest coorganisent ce Congrès qui aura lieu à l'hôtel Delta du 26 au 29 septembre.

La juge en chef Nancy Orr a envoyé une note précise au Bureau de direction le 12 mars en fournissant un calendrier détaillé.

Le programme de formation a été organisé par la Conférence de formation de l'Atlantique et l'ACJCP a accordé une subvention de 10 000 \$ à cette fin.

Le thème du Congrès est « 150 years and counting » (150 ans et ce n'est pas fini), et traite de l'évolution de nos cours et des défis à venir tels que la légalisation du cannabis, les questions autochtones, l'état actuel du système judiciaire et l'indépendance judiciaire.

L'inscription est disponible en ligne.

b. Congrès 2018 – Montréal

Le juge Marco LaBrie signale qu'il s'agira d'un congrès conjoint Cour du Québec – ACJCP, qui aura lieu au Centre Sheraton du centre-ville de Montréal du 14 au 17 novembre.

Le thème sera la déontologie judiciaire et de nombreux conférenciers ont déjà confirmé leur présence.

La juge en chef adjointe de la Chambre criminelle de la Cour du Québec, Danielle Côté, est la présidente du Comité d'organisation.

c. Congrès 2019 – Alberta

La juge Danielle Dalton confirme que le Congrès aura lieu au Banff Park Lodge du 2 au 5 octobre.

Un comité d'organisation a été créé et il se réunira pour discuter du thème du Congrès dans les prochains mois.

d. Congrès 2020 – Nouvelle-Écosse

La juge Jean Dewolfe signale que, bien que le comité d'organisation n'ait pas encore été formé, la juge Barbara Beach a déjà préparé le terrain pour ce congrès qui aura probablement lieu à l'hôtel Marriott Waterfront d'Halifax.

MOTION : IL EST PROPOSÉ par la juge Béatrice Clément et APPUYÉ par le juge Malcolm McDonald que les rapports sur les congrès soient adoptés. MOTION VOTÉE.

23. QUESTIONS AUX MEMBRES DU BUREAU

Le juge Malcolm McDonald soulève la question de la cotisation des juges actifs relativement à celle des juges retraités. Le juge Joe De Filippis se penchera sur cette question plus en détail et fera un rapport à la réunion de septembre du Conseil d'administration.

24. AFFAIRES NOUVELLES

Le juge Mayland McKimm fait les remarques de clôture suivantes.

L'ACJCP puise sa force chez ses membres. Les personnes présentes autour de cette table sont fortement engagées et soucieuses de faire du bon travail. Il félicite tous les participants de prendre le temps de participer et de se consacrer aux activités de l'ACJCP.

25. LEVÉE DE SÉANCE

MOTION : IL EST PROPOSÉ par le juge Jeffrey Lantz et APPUYÉ par la juge Brigitte Volpé que la séance du Conseil d'administration soit levée. MOTION VOTÉE.

La séance est levée à 10 h 40.

ANNEXE A

PROCÈS-VERBAL DU FORUM DES DIRECTEURS

Samedi 22 avril 2017, 12 h 30
Hôtel Delta, Montréal
Salle Concerto

PERSONNES PRÉSENTES :

Don Bird, Saskatchewan
Jacqueline Brazil, Terre-Neuve-et-Labrador
Peter Chisholm, Yukon
Béatrice Clément, Québec
Gary Cornfield, Alberta (observateur)
Gordon Deck, Alberta
Jean Dewolfe, Nouvelle-Écosse
Pat Koskie, Saskatchewan (observateur)
Jeffrey Lantz, Île-du-Prince-Édouard
Garth Malakoe, Territoires du Nord-Ouest
Malcolm McDonald, Manitoba
Ken Skilnick, Colombie-Britannique
Troy Sweet, Nouveau-Brunswick
Martha Zivolak, Ontario

26. BIENVENUE, VÉRIFICATION DU QUORUM ET ORDRE DU JOUR

La réunion est déclarée ouverte par le juge Jeffrey Lantz, qui en assume la présidence. Il souhaite la bienvenue à tous à la réunion. Aucune procuration n'a été déposée et un quorum est déclaré atteint. La juge Béatrice Clément fera office de secrétaire de la réunion.

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Approbation du budget
2. Proposition d'augmentation des cotisations
3. Motion pour envoyer une lettre aux juges en chef soulignant qu'il est important que les juges des cours provinciales aient l'égalité d'accès aux programmes de formation de l'INM
4. Rédaction de directives destinées au Bureau de direction sur la question d'une politique de communication
5. Même chose sur la question du protocole de relations avec les médias

27. APPROBATION DU BUDGET

Le juge Joseph De Filippis assiste à la réunion pour répondre aux questions relatives au budget.

Des questions s'ensuivent concernant l'interaction entre une potentielle augmentation de la subvention et une éventuelle augmentation des cotisations. Le trésorier indique qu'il ne perçoit aucune conséquence tangible dans un cas comme dans l'autre. L'augmentation éventuelle des cotisations vise à accumuler une réserve suffisante pour être en mesure d'aider les juridictions lors des contestations judiciaires, qui ont des répercussions sur les intérêts nationaux.

Le juge De Filippis quitte la réunion et les directeurs examinent le projet de budget et d'autres questions ayant découlé de discussions antérieures.

MOTION : IL EST PROPOSÉ par la juge Martha Zivolak et APPUYÉ par le juge Peter Chisholm que le budget soit approuvé. MOTION VOTÉE À L'UNANIMITÉ.

28. PROPOSITION D'AUGMENTATION DES COTISATIONS

Des discussions ont lieu quant aux attentes du Bureau de direction au sujet d'une éventuelle augmentation des cotisations. Tout le monde convient qu'une augmentation est raisonnable et qu'il est temps de passer activement à la prochaine étape du processus.

Le juge Don Bird présente une motion stipulant que les directeurs s'adressent à leurs associations respectives et le soumettent à leur assemblée générale annuelle. La juge Jean Dewolfe appuie cette motion.

Après de plus amples discussions, cette motion est retirée après référence à la Constitution de l'ACJCP sur la question des augmentations de cotisations, à savoir le paragraphe 3.1.1 qui stipule :

Tous les juges et toutes les associations de juges qui acquittent les cotisations annuelles établies par le conseil peuvent adhérer à l'Association.

D'autres discussions s'ensuivent. La plupart des directeurs ont abordé la question d'une augmentation des cotisations avec leurs associations et, de manière générale, ils ne prévoient pas beaucoup d'opposition. Les directeurs du Québec et de l'Ontario prévoient cependant qu'une proposition d'augmentation des cotisations rencontrera une certaine résistance dans leur juridiction et qu'il est important de demander l'approbation.

Une discussion a lieu au sujet du montant à suggérer. Les directeurs envisagent une augmentation échelonnée, notamment l'établissement d'un calendrier prévoyant de petites augmentations à intervalles réguliers.

Le consensus est que les directeurs doivent conférer avec leurs associations respectives afin de recevoir le mandat et l'autorité résultante de voter sur une augmentation.

MOTION : IL EST PROPOSÉ par le juge Garth Malakoe et APPUYÉ par la juge Jacqueline Brazil que les directeurs sollicitent l'approbation de leurs associations pour une augmentation des cotisations à compter d'avril 2019, les cotisations passant de 200 \$ à 300 \$ par an (pour les juges retraités ou les juges mandatés sur une base journalière, la cotisation passerait à 75 \$), augmentation qui fera l'objet d'un vote lors de la réunion de septembre du Conseil d'administration de l'ACJCP. MOTION VOTÉE.

29. MOTION POUR ENVOYER UNE LETTRE AUX JUGES EN CHEF SOULIGNANT QU'IL EST IMPORTANT QUE LES JUGES DES COURS PROVINCIALES AIENT L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX PROGRAMMES DE FORMATION DE L'INM

Une discussion a lieu au sujet du motif de cette demande, à savoir les problèmes financiers de l'INM et sa préoccupation concernant le fait que les provinces ne financent pas l'INM au même titre.

Les directeurs conviennent du fait qu'il est important que les juges des cours provinciales aient accès à ces programmes au même titre que les juges des cours supérieures et qu'il est nécessaire de promouvoir cela. Ceci est un message à envoyer aux juges en chef, mais sans l'intention de chercher à influencer la façon dont les juges en chef financent l'INM ou budgétisent son financement.

MOTION : IL EST PROPOSÉ par la juge Jean Dewolfe et APPUYÉ par le juge Malcolm McDonald que le Bureau de direction de l'ACJCP envoie une lettre aux juges en chef indiquant qu'il est important que les juges des cours provinciales et territoriales aient accès à ces programmes au même titre que les juges des cours supérieures aux programmes de l'INM. MOTION VOTÉE.

30. DIRECTIVES DESTINÉES AU BUREAU DE DIRECTION SUR LA QUESTION D'UNE POLITIQUE DE COMMUNICATION

Discussion concernant les deux derniers points à l'ordre du jour. Comme ils ont des fondements similaires, ces deux points sont reliés comme suit :

ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE DE COMMUNICATION SUR LA QUESTION DE L'INDÉPENDANCE JUDICIAIRE

Des discussions ont lieu quant à la mise en place d'une position claire et cohérente sur la question de l'indépendance judiciaire, y compris un protocole de relations avec les médias sur la façon de réagir aux projets de loi et à d'autres enjeux. Des suggestions sont faites sur l'établissement d'un tel protocole de relations avec les médias et sur la façon d'assurer le soutien.

Il est convenu que le site Web devrait également contenir les principes de base des réponses sous forme de clips sonores.

La juge Martha Zivolak informe les directeurs du protocole de relations avec les médias très complet de l'Ontario, protocole qui a pour objectif d'être fluide et réceptif à une variété de questions concernant les juges et la Cour de justice de l'Ontario.

Une discussion a lieu quant à la possibilité d'engager des discussions avec une agence de relations publiques en vue de recevoir des conseils pour savoir quand et comment répondre aux médias et d'ajouter un lien sur le site Web destiné aux médias.

MOTION : Que le Bureau de direction examine les options de protocole de relations avec les médias pour déterminer quand et comment répondre à diverses questions d'intérêt commun. Notamment, en faisant appel à une agence de relations publiques à ce sujet et en s'appuyant sur le protocole en place en Ontario. MOTION VOTÉE.